

Aux contribuables de la
suscité municipalité

AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Veillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la session ordinaire du 05 octobre 2015 un règlement portant le numéro 2015-103.


Ce règlement 2015-103 amende le règlement d'urbanisme 2006-22 afin de modifier les distances minimales entre les bâtiments agricoles et les silos.

La MRC des Maskoutains a émis un certificat de conformité le 29 octobre 2015.

Le règlement 2015-103 est disponible aux bureaux de la municipalité situés au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 09 novembre 2015.


Robert Leclerc, GMA
Directeur général et
Secrétaire-trésorier